

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 39605

présenté par
Mme Le Grip

ARTICLE 23

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article maintient l'âge de départ à 62 ans.

Le projet du Gouvernement, en maintenant un âge de départ à 62 ans, mais en imposant un âge d'équilibre, est hypocrite. Au lieu d'assumer de demander aux Français de travailler plus, ce qui serait un signe de responsabilité, il donne un faux choix aux Français. Ainsi, il sera toujours possible de partir à 62 ans, mais avec une forte décote. Ce projet revient en réalité à baisser les pensions, déjà faibles.

Il faut donc supprimer cet article.